

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le





ARRÊTÉ N° 2024_118

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE DEUXIÈME CLASSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois ;

Vu le décret n°2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE:

ARTICLE PREMIER. - Le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe au titre de l'année 2023 est établi ainsi qu'il suit :

- 1 AUGUSTIN Johan
- 2 BERREHOU Kamel
- 3 CAMARA Yacouba
- 4 CHAPUIS Céline
- 5 CHERUBIN Samson
- 6 DELUGE Laetitia
- 7 DISTINGUIN Stéphane
- 8 DUBOIS Xavier
- 9 LAGUENS Régine
- 10 MARIE-MAGDELEINE Alexandra
- 11 MONLONG Cédric
- 12 NESANIR Onur
- 13 PLOYE Xavier



Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20240308-2024_118-AR

ARTICLE 2. - Le présent arrêté prend effet au 31 décembre 2023.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

> Pour le président du Conseil départemental et par délégation,

Date d'affichage du présent acte, Date de notification du présent acte, Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,